



Nations Unies

**Rapport du Comité
préparatoire de la Conférence
des Nations Unies
sur le développement durable**

**Première session
(17-19 mai 2010)**

Rapport du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable

**Première session
(17-19 mai 2010)**



Nations Unies • New York, 2010

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1	1
II. Organisation de la session	2–14	2
A. Ouverture et durée de la session	2–3	2
B. Élection du Bureau	4–6	2
C. Ordre du jour et organisation des travaux	7–8	2
D. Participation	9–11	3
E. Clôture de la session	12–13	3
F. Documentation	14	3
III. Progrès réalisés et lacunes restant à combler au niveau de la mise en œuvre des textes issus des grands sommets relatifs au développement durable, et analyse des thèmes de la Conférence	15–23	4
IV. Questions d'organisation et de procédure : rapport du groupe de contact 1 sur l'examen du processus préparatoire, notamment les questions d'organisation et de procédure, en vue de la tenue de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable en 2012.	24–26	5
V. Projet de règlement intérieur de la Conférence : rapport du groupe de contact 2 sur l'examen du projet de règlement intérieur de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable en 2012.	27–30	6
VI. Adoption du rapport du Comité préparatoire sur les travaux de sa première session	31–33	7
Annexes		
I. Résumé, établi par les coprésidents, des travaux du Comité préparatoire consacrés au point 3 de l'ordre du jour « Progrès réalisés et lacunes restant à combler au niveau de la mise en œuvre des textes issus des grands sommets relatifs au développement durable, et analyse des thèmes de la Conférence »		8
II. Rapport des facilitateurs sur les travaux du groupe de contact 1 concernant l'examen du processus préparatoire, notamment les questions d'organisation et de procédure, en vue de la tenue de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable en 2012.		24
III. Rapport des facilitateurs sur les travaux du groupe de contact 2 concernant le projet de règlement intérieur de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable en 2012.		26
IV. Liste des documents dont est saisie la première session du Comité préparatoire.		27
V. Manifestations parallèles		28

Chapitre I

Introduction

1. Par sa résolution 64/236, l'Assemblée générale a décidé d'organiser, en 2012, la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et de créer un comité préparatoire chargé de préparer la Conférence. Elle a en outre décidé que la première réunion du Comité préparatoire aura lieu en 2010, durera trois jours et se tiendra immédiatement après la dix-huitième session et la première séance de la dix-neuvième session de la Commission du développement durable.

Chapitre II

Organisation de la session

A. Ouverture et durée de la session

2. Le Comité préparatoire a tenu sa première session du 17 au 19 mai 2010. Il a tenu six séances (1^{re} à 6^e), et des réunions de ses deux groupes de contact.

3. À la 1^{re} séance, le 17 mai, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales a ouvert la session et a fait une déclaration liminaire.

B. Élection du Bureau

4. À sa 1^{re} séance, le 17 mai, le Comité préparatoire a élu le Bureau ci-après par acclamation :

Coprésidents :

John Ashe (Antigua-et-Barbuda)
Park In-kook (République de Corée)

Vice-Présidents :

Ana Bianchi (Argentine)
Charles Thembani Ntwaagae (Botswana)
Tania Valerie Raguž (Croatie)
Jirí Hlaváček (République tchèque)
Maged Abdelaziz (Égypte)
Paolo Soprano (Italie)
Asad Majeed Khan (Pakistan)
John Matuszak (États-Unis d'Amérique)

5. À sa 1^{re} séance également, le Comité préparatoire est convenu que la Vice-Présidente Tania Valerie Raguž (Croatie) assumerait également les fonctions de rapporteur.

6. À la même séance, le Coprésident, Park In-kook (République de Corée), a informé le Comité que Maria Teresa Mesquita Pessôa (Brésil) serait membre de droit du Bureau du Comité préparatoire, au nom du pays hôte de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable en 2012.

C. Ordre du jour et organisation des travaux

7. À sa 1^{re} séance, le 17 mai, le Comité préparatoire a adopté son ordre du jour provisoire, publié sous la cote A/CONF.216/PC/1, et approuvé l'organisation de ses travaux. L'ordre du jour se présentait comme suit :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Progrès réalisés et lacunes restant à combler au niveau de la mise en œuvre des textes issus des grands sommets relatifs au développement durable, et analyse des thèmes de la Conférence.

4. Questions d'organisation et de procédure.
5. Projet de règlement intérieur de la Conférence.
6. Adoption du rapport du Comité préparatoire sur les travaux de sa première session.

8. À sa 1^{re} séance également, sur proposition du Coprésident (République de Corée), le Comité préparatoire a approuvé la création des groupes de contact suivants : groupe de contact 1, chargé d'examiner le processus préparatoire, notamment les questions d'organisation et de procédure, en vue de la tenue de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable en 2012 (voir chap. IV ci-dessous); et groupe de contact 2, chargé d'examiner le projet de règlement intérieur de la Conférence (voir chap. V ci-dessous).

D. Participation

9. En application du paragraphe 23 de la résolution 64/236 de l'Assemblée générale, le Comité préparatoire était à composition non limitée afin d'assurer la participation pleine et effective de tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et des membres des organismes des Nations Unies, ainsi que des autres entités associées aux travaux de la Commission du développement durable, conformément au règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social et aux dispositions complémentaires que le Conseil a énoncées pour la Commission dans ses décisions 1993/215 et 1995/201.

10. Un grand nombre d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales et de représentants de grands groupes ont également participé à la session.

11. La liste des participants à la première session du Comité préparatoire est publiée sous la cote A/CONF.216/PC/INF.1.

E. Clôture de la session

12. À la 6^e séance, le 19 mai, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a pris la parole devant le Comité préparatoire.

13. À la même séance, le Coprésident (Antigua-et-Barbuda) a fait une déclaration et a déclaré close la première session du Comité.

F. Documentation

14. On trouvera à l'annexe IV la liste des documents dont le Comité préparatoire était saisi à sa première session.

Chapitre III

Progrès réalisés et lacunes restant à combler au niveau de la mise en œuvre des textes issus des grands sommets relatifs au développement durable, et analyse des thèmes de la Conférence

15. Le Comité préparatoire a examiné les progrès réalisés et les lacunes restant à combler au niveau de la mise en œuvre des textes issus des grands sommets relatifs au développement durable et procédé à une analyse des thèmes de la Conférence (point 3 de l'ordre du jour) de sa 1^{re} à sa 6^e séance, du 17 au 19 mai 2010.

16. À la 1^{re} séance du Comité, le 17 mai, le Directeur de la Division du développement durable du Département des affaires économiques et sociales a présenté le rapport du Secrétaire général sur le sujet (A/CONF.216/PC/2).

17. À ses 1^{re} et 2^e séances, le 17 mai, le Comité préparatoire a tenu un débat interactif sur le thème « Évaluer les progrès réalisés et les lacunes restant à combler au niveau de la mise en œuvre des textes issus des grands sommets relatifs au développement durable », sous la présidence du Coprésident (Antigua-et-Barbuda).

18. À ses 2^e et 3^e séances, les 17 et 18 mai, le Comité a tenu un débat interactif sur le thème « Relever les défis qui se font jour », sous la présidence du Coprésident (République de Corée).

19. À ses 3^e et 4^e séances, le 18 mai, le Comité a tenu un débat interactif sur le thème « L'économie verte dans le cadre du développement durable et de l'élimination de la pauvreté », sous la présidence du Coprésident (République de Corée).

20. À ses 4^e et 5^e séances, les 18 et 19 mai, le Comité a tenu un débat interactif sur le thème « Cadre institutionnel du développement durable », sous la présidence du Coprésident (Antigua-et-Barbuda).

Décision du Comité

21. À la 6^e séance, le 19 mai, le Coprésident (Antigua-et-Barbuda) a présenté le résumé des travaux du Comité préparatoire consacrés au point 3 de l'ordre du jour, établi par les coprésidents (voir annexe I).

22. À la même séance, les représentants des pays suivants ont fait des déclarations : Yémen (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine), Espagne (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Union européenne), Cuba, Australie, Égypte, États-Unis, Japon, Guatemala, Grenade (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Alliance des petits États insulaires), Suisse, Brésil, Norvège et Fédération de Russie.

23. À la même séance également, le représentant du grand groupe des organisations non gouvernementales a fait une déclaration.

Chapitre IV

Questions d'organisation et de procédure : rapport du groupe de contact 1 sur l'examen du processus préparatoire, notamment les questions d'organisation et de procédure, en vue de la tenue de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable en 2012

24. À sa 1^{re} séance, le 17 mai 2010, sur proposition du Coprésident (République de Corée), le Comité préparatoire a approuvé la création du groupe de contact 1, chargé d'examiner le processus préparatoire, notamment les questions d'organisation et de procédure (point 4 de l'ordre du jour), en vue de la tenue de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable en 2012. Le groupe de contact a tenu cinq réunions, animées conjointement par les Vice-Présidents Paolo Soprano (Italie) et Asad Majeed Khan (Pakistan).

25. À sa 6^e séance, le 19 mai, le Comité préparatoire a entendu des déclarations des facilitateurs du groupe de contact 1 (Italie et Pakistan) sur les conclusions des travaux du groupe, distribuées sous forme d'un document officiel en anglais uniquement.

Décision du Comité

26. À sa 6^e séance, le 19 mai, le Comité préparatoire a décidé d'incorporer le rapport des facilitateurs (Italie et Pakistan) sur les travaux du groupe de contact 1 dans le rapport sur les travaux de sa première session (voir annexe II).

Chapitre V

Projet de règlement intérieur de la Conférence : rapport du groupe de contact 2 sur l'examen du projet de règlement intérieur de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable en 2012

27. À sa 1^{re} séance, le 17 mai, sur proposition du Coprésident (République de Corée), le Comité préparatoire a approuvé la création du groupe de contact 2, chargé d'examiner le projet de règlement intérieur de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable en 2012 (point 5 de l'ordre du jour). Le groupe de contact a tenu cinq réunions, animées conjointement par les Vice-Présidents Ana Bianchi (Argentine) et John Matuszak (États-Unis).

28. À sa 6^e séance, le 19 mai, le Comité préparatoire a entendu des déclarations des facilitateurs du groupe de contact 2 (Argentine et États-Unis) sur les conclusions des travaux du groupe, distribuées sous forme d'un document officieux en anglais uniquement.

29. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants de l'Égypte (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine), de l'Espagne (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Union européenne) et de Cuba.

Décision du Comité

30. À sa 6^e séance, le 19 mai, le Comité préparatoire a décidé d'incorporer le rapport des facilitateurs (Argentine et États-Unis) sur les travaux du groupe de contact 2 dans le rapport sur les travaux de sa première session (voir annexe III).

Chapitre VI

Adoption du rapport du Comité préparatoire sur les travaux de sa première session

31. À la 6^e séance, le 19 mai 2010, le Rapporteur du Comité préparatoire, Tania Valerie Raguž (Croatie), a présenté le projet de rapport du Comité préparatoire sur les travaux de sa première session (A/CONF.216/PC/L.1) (point 6 de l'ordre du jour).

32. À la même séance, le Rapporteur a corrigé oralement le projet de rapport.

Décision du Comité

33. À sa 6^e séance, le 19 mai, le Comité préparatoire a décidé d'adopter le projet de rapport, tel que corrigé oralement, et de charger le Rapporteur (Croatie), en collaboration avec le secrétariat, d'établir la version définitive du rapport.

Annexe I

Résumé, établi par les coprésidents, des travaux du Comité préparatoire consacrés au point 3 de l'ordre du jour « Progrès réalisés et lacunes restant à combler au niveau de la mise en œuvre des textes issus des grands sommets relatifs au développement durable, et analyse des thèmes de la Conférence »

1. La première session du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable a été ouverte le 17 mai 2010 par le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, Sha Zukang. Le Comité a élu les 10 membres du Bureau, qui se présentait comme suit : Park In-kook, Représentant permanent de la République de Corée, et John Ashe, Représentant permanent d'Antigua-et-Barbuda, Coprésidents; Tania Valerie Raguz (Croatie), rapporteur; et Maged A. Abdelaziz (Égypte), Ana Bianchi (Argentine), Jiří Hlaváček (République tchèque), Asad Majeed Khan (Pakistan), John M. Matuszak (États-Unis), Charles T. Ntwaagae (Botswana) et Paolo Soprano (Italie), membres. María Teresa Mesquita Pessôa (Brésil) a été nommée membre de droit du Bureau du Comité préparatoire.

2. Deux groupes de contact ont été créés, l'un étant chargé d'examiner le processus préparatoire [sous la conduite d'Asad Majeed Khan (Pakistan) et de Paolo Soprano (Italie)] et l'autre le projet de règlement intérieur [sous la conduite d'Ana Bianchi (Argentine) et de John M. Matuszak (États-Unis)].

3. Dans sa déclaration d'ouverture, le Secrétaire général désigné de la Conférence, Sha Zukang, a souligné qu'il superviserait les activités menées par le secrétariat en appui au processus préparatoire dans la plus grande transparence. Le personnel du secrétariat de la Conférence, qu'abriterait le Département des affaires économiques et sociales, proviendrait de la Division du développement durable et de diverses entités des Nations Unies. Une équipe spéciale du Département serait créée pour soutenir le processus préparatoire. Les mécanismes de collaboration interinstitutions contribueraient au processus préparatoire, de concert avec le Comité exécutif des affaires économiques et sociales, le Groupe de la gestion de l'environnement et le Groupe des Nations Unies pour le développement. Les participants à la séance ont adopté l'ordre du jour. Le Directeur de la Division du développement durable, Tariq Banuri, a présenté le rapport du Secrétaire général et souligné qu'il fallait consolider les résultats notables obtenus en matière de développement ces dernières années.

4. Dans leurs déclarations, les représentants des gouvernements, des organismes des Nations Unies et des grands groupes ont souhaité que la Conférence débouche sur des résultats ambitieux, prospectifs et pragmatiques. Des participants ont préconisé l'élaboration d'un document final court et bien cadré. Certains ont indiqué qu'il fallait adopter le type d'orientations précises qu'illustrent les buts et cibles clairement définis dans les objectifs du Millénaire pour le développement et ont en fait proposé d'y incorporer de nouveaux objectifs de développement durable. Une délégation a indiqué qu'il faudrait s'efforcer de parvenir à un ferme consensus au nom de l'humanité et de la planète.

5. Les intervenants ont souligné les principaux objectifs de la Conférence, définis dans la résolution 64/236, à savoir susciter un engagement politique renouvelé en faveur du développement durable, évaluer les progrès réalisés et les lacunes restant à combler au niveau de la mise en œuvre des textes issus des grands sommets relatifs au développement durable et relever les défis qui se font jour. Ils ont appelé l'attention sur les deux thèmes de la Conférence, qui sont : l'économie verte dans le cadre du développement durable et de l'élimination de la pauvreté et le cadre institutionnel du développement durable.

6. De nombreux intervenants ont estimé que le développement durable était indispensable à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et que, dans ses travaux, la Conférence devrait accorder la même importance aux trois volets du développement durable que sont le développement économique, le développement social et la protection de l'environnement. Le monde ne pouvait se permettre d'opérer un choix entre la protection de l'environnement, la croissance économique et l'équité sociale. Des intervenants ont souligné qu'il fallait accélérer la convergence entre le volet environnemental et les volets social et économique.

7. Pour susciter un engagement politique renouvelé en faveur du développement durable, les délégations et les parties prenantes ont demandé de raviver « l'esprit de Rio ». Beaucoup ont souligné combien il importait de mobiliser toutes les parties prenantes aux niveaux national et local, les jeunes en particulier, un orateur qualifiant la Conférence de « Rio des 20 ans ».

8. Si les principes et engagements en matière de développement durable énoncés à Stockholm en 1972 et à Rio en 1992 demeurent valables aujourd'hui, certaines délégations ont toutefois estimé qu'ils traduisaient les réalités du XX^e siècle et non celles du nouveau Millénaire. Pour d'autres, étant donné que les pays ne s'étaient pas encore acquittés convenablement de ces engagements, tout engagement politique renouvelé devrait surtout consister à faire preuve d'une plus ferme détermination à mettre en œuvre les engagements précédents.

9. Soucieux de déterminer les causes des lacunes persistantes au niveau de la mise en œuvre des engagements pris en matière de développement durable, des intervenants ont demandé de procéder à une évaluation honnête des progrès réalisés, notamment une évaluation précise des moyens dégagés pour la mise en œuvre. D'une part, un nouvel esprit de partenariat entre pays développés et pays en développement a été invoqué; d'autre part, on a fait valoir que le partenariat mondial en faveur du huitième objectif de développement faisait toujours défaut. Il est à espérer que la Conférence permettra de combler le manque de confiance entre pays développés et pays en développement qui s'est manifesté pendant les négociations sur le changement climatique.

10. Au rang des nouveaux défis en matière de développement durable figuraient non seulement la récente crise financière et la récession économique mondiales, ainsi que les crises alimentaire et énergétique, mais aussi le changement climatique, la perte de la diversité biologique, la désertification, la rareté des ressources en eau et les catastrophes naturelles. Des délégations ont fait valoir que nombre de ces défis avaient vu le jour avant la crise financière et la récession mondiale.

11. Certains intervenants ont vivement plaidé en faveur des avantages collectifs de l'économie verte s'agissant du développement et de l'équité sociale. L'un d'eux a souligné que pour contribuer au développement durable, l'économie verte devrait

avoir comme élément central l'équité sociale. Pour d'autres, l'économie verte consistait en l'adoption d'une série de politiques permettant de passer à un développement à faible émission de carbone. Dans le même ordre d'idées, on a fait valoir que l'économie verte devrait reposer sur une énergie propre, l'utilisation efficace des ressources et la création d'emplois décents. Des délégations ont relevé qu'il n'existait pas une seule mais plusieurs propositions pour l'économie verte, dont il fallait mieux comprendre les coûts et avantages. Le concept de l'économie verte a suscité un vif débat. Pour certaines délégations, il ne s'agissait pas de privatiser la nature et les ressources naturelles. D'autres intervenants ont mis en garde contre toute tendance à associer l'économie verte au commerce et aux conditionnalités financières. De manière générale, il est apparu que l'économie verte ne devrait pas être un carcan mais plutôt un concept suffisamment élargi et souple susceptible d'englober les diverses approches nationales et locales. En effet, la pratique sur le terrain, au niveau local, donnait déjà corps à l'économie verte.

12. En ce qui concerne le cadre institutionnel du développement durable, un consensus s'était dégagé quant à la nécessité de renforcer la coordination et la coopération entre les organisations internationales dans la mise en œuvre des accords relatifs à l'environnement. Des divergences persistaient s'agissant des moyens d'accroître l'efficacité du dispositif actuel du système des Nations Unies dans le domaine du développement durable. Il fallait examiner le fonctionnement de la Commission du développement durable ainsi que les travaux menés par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) en matière de réforme de la gestion de l'environnement à l'échelle internationale. Pour certaines délégations, il fallait se pencher sur un plus large éventail d'institutions, notamment celles qui mènent des activités dans les secteurs financier et commercial, et déterminer comment celles-ci pourraient contribuer plus efficacement au développement durable.

13. Les intervenants ont demandé que le processus préparatoire soit transparent et sans exclusive pour permettre la pleine participation de la société civile et de tous les grands groupes. Il fallait utiliser efficacement les nouveaux médias et les outils Web pour toucher la société civile, en particulier les jeunes.

14. Plusieurs intervenants ont souligné que le processus préparatoire devait être efficace et bien cadré. Mettant en garde contre les doubles emplois, certains ont souhaité savoir comment d'autres processus pourraient contribuer aux préparatifs de la Conférence en 2012. D'autres ont demandé de mettre en place un programme de travail intersessions faisant intervenir des groupes de travail à composition non limitée pour examiner les questions difficiles inscrites à l'ordre du jour.

15. Des délégations ont fait des propositions pour l'action à mener en prélude à la deuxième session du Comité préparatoire, qui consistaient notamment à :

- a) Élaborer une feuille de route et un calendrier pour tout le processus préparatoire;
- b) Élaborer une liste de documents de base à établir pour la deuxième de session;
- c) Recenser les organismes et programmes des Nations Unies qui pourraient faire bénéficier le secrétariat de leurs connaissances spécialisées concernant les thèmes et sujets à débattre.

**Évaluer les progrès réalisés et les lacunes restant à combler
au niveau de la mise en œuvre des textes issus des grands sommets
relatifs au développement durable**

16. Les progrès réalisés dans la mise en œuvre des buts et objectifs de la Conférence de Stockholm sur l'environnement humain de 1972, de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de 1992 et du Sommet mondial pour le développement durable de 2002 laissaient à désirer et étaient irréguliers. Si quelques résultats ont été obtenus sur le terrain, notamment en matière de réduction de la pauvreté et d'amélioration de l'accès à l'éducation et à des soins de santé de meilleure qualité dans certaines régions, d'énormes difficultés persistaient. Ces résultats, inégalement répartis, variaient considérablement d'une région à l'autre.

17. Des lacunes persistaient en ce qui concerne l'élimination de la pauvreté, la sécurité alimentaire, les inégalités de revenus, le maintien de la biodiversité, la lutte contre le changement climatique, la réduction des pressions exercées sur les écosystèmes et les pêcheries, l'accès à l'eau salubre et à l'assainissement et la pleine participation des femmes à la réalisation des objectifs convenus sur le plan international, attestant ainsi le caractère fragmentaire de la démarche suivie pour la réalisation des objectifs de développement durable.

18. Certains intervenants ont fait observer que les disparités en matière de revenu et de développement entre de nombreux pays à faible revenu et pays à haut revenu ne cessaient de s'élargir, ce qui constituait un obstacle au développement durable.

19. De nombreuses délégations ont fait valoir que les modes de consommation et de production n'avaient guère changé depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et qu'il fallait introduire des changements fondamentaux pour assurer le développement durable à l'échelle mondiale. Elles ont demandé que des mesures soient prises pour promouvoir des modes de consommation et de production durables et que les pays développés prennent l'initiative en la matière conformément aux principes de Rio, notamment au principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives.

20. Le manque de politiques et d'approches cohérentes favorables au développement durable dans les domaines de la finance, de l'investissement, du commerce, du renforcement des capacités et du transfert de technologie a été également présenté comme une lacune restant à combler.

21. L'action menée en vue de réaliser les objectifs de développement durable, dont les objectifs du Millénaire pour le développement, avait été en outre entravée par les récentes crises financière et économique, lesquelles avaient eu un effet pervers sur les résultats économiques, entamé les acquis obtenus de haute lutte et augmenté le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté.

22. Il fallait donner une forte impulsion politique pour combler les lacunes au niveau de la mise en œuvre. On a ainsi fait valoir que l'Afrique, les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement devaient bénéficier d'une attention et d'un appui particuliers.

23. Selon de nombreuses délégations, un examen des principaux facteurs à l'origine des progrès lents enregistrés faisait apparaître la nécessité de renforcer les moyens de mise en œuvre, de mettre en place un système commercial multilatéral

juste et équitable et d'éliminer les subventions préjudiciables. Le transfert de technologie, la coopération en matière de technologie, la formation et le développement des capacités étaient indispensables, a-t-on souligné. Des intervenants ont fait valoir que le capital humain était un facteur déterminant du développement durable, soulignant qu'il fallait résolument faire preuve d'initiative à l'échelle nationale pour réaliser des progrès en matière de développement durable.

24. De nombreuses délégations ont fait observer que l'insuffisance de l'appui financier fourni aux pays en développement ne leur avait pas permis de prendre des mesures pour réaliser le développement durable et avait limité leur accès à des écotecnologies modernes et propres. En outre, il fallait apporter un appui au renforcement des capacités, notamment aux stratégies et plans nationaux de développement durable. L'aide publique au développement n'avait pas été à la hauteur des engagements pris dans certains cas, bien que plusieurs pays donateurs aient sensiblement augmenté leur aide et pris des mesures pour en assurer une coordination et une répartition plus judicieuses. L'engagement consistant à doubler l'aide à l'Afrique au plus tard en 2010, dont était convenu le Groupe des Huit au sommet de Gleneagles (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) en 2005, restera probablement lettre morte. Outre l'augmentation de l'aide publique au développement, de nombreux participants ont proposé d'étudier de manière approfondie des mesures et mécanismes financiers innovants.

25. La dette était source de difficultés pour de nombreux pays en développement; y trouver une solution efficace, équitable, durable et orientée vers le développement serait un pas positif sur la voie du développement durable.

26. Il fallait adopter, aux niveaux national, régional et international, une démarche intégrée, globale et équilibrée qui tienne dûment compte des aspects économiques, sociaux et environnementaux définis à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement en 1992 et réaffirmés au Sommet mondial pour le développement durable en 2002. De nombreuses délégations ont indiqué qu'il fallait, au niveau national, affiner les stratégies et les politiques en vue de mettre effectivement en œuvre les textes issus des grands sommets relatifs au développement durable. Cet effort devait s'accompagner de la mise en place de mécanismes d'appui international et régional plus solides et plus efficaces et d'engagements financiers beaucoup plus importants. Un concept plus large du rééquilibrage a été présenté en vue de combler les disparités entre pays développés et pays en développement.

27. Tous les pays et toutes les parties prenantes devaient redoubler d'efforts pour appliquer des mesures concrètes en vue de réaliser le développement durable. Il conviendrait de recenser et d'analyser les succès et les politiques ayant fait leur preuve et notamment de déterminer dans quelle mesure ces politiques convenaient et pourraient au mieux être appliquées dans différents contextes et comment les transposer à plus grande échelle.

28. La bonne gouvernance revêtait une importance pour la réalisation des objectifs de développement durable. La participation du secteur privé, notamment dans le cadre de partenariats public-privé, revêtait une importance particulière. Plusieurs délégations ont souligné la nécessité de renforcer la responsabilité sociale des entreprises.

29. Il existait des indicateurs permettant de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable, que certains avaient utilisés; toutefois, les lacunes au niveau des informations et des données persistaient. Il fallait également des indicateurs pour évaluer la vulnérabilité des pays face aux diverses crises, notamment les changements climatiques et la crise financière. Il serait utile d'établir à l'intention des pays des directives normalisées pour la collecte d'informations. La collecte d'informations quantitatives sur les flux financiers et les apports en technologie pourrait permettre de remédier à l'insuffisance du financement du développement durable et d'analyser les besoins en matière de transfert de technologie.

30. La participation des organismes, fonds et programmes compétents des Nations Unies, dont le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le PNUE, à l'évaluation des lacunes renforcerait le processus préparatoire et contribuerait positivement aux résultats de la Conférence. L'amélioration de la collaboration et de la coordination interinstitutions permettrait à la Conférence de tirer parti du savoir-faire et des compétences de diverses organisations, notamment le PNUD, en ce qui concerne l'établissement de rapports et les instruments de sensibilisation relatifs à l'élimination de la pauvreté, et le PNUE, grâce à des outils d'évaluation comme sa publication *Perspectives mondiales en matière d'environnement*. Le processus préparatoire pourrait également bénéficier de la contribution des institutions multilatérales et de la communauté scientifique à l'évaluation des progrès réalisés et des lacunes restant à combler.

31. Il a été demandé au secrétariat de procéder à d'autres évaluations quantitatives des lacunes au niveau de la mise en œuvre et des mesures permettant d'améliorer la fiabilité et la disponibilité des indicateurs pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable.

32. Les gouvernements et les grands groupes pourraient être invités à fournir des informations en répondant à des questions précises, qui seront établies par le secrétariat, sur les progrès réalisés et les lacunes restant à combler. Le Secrétaire général de l'Organisation pourrait ainsi présenter un rapport assorti de conclusions au Comité préparatoire à sa deuxième session.

Relever les nouveaux défis

33. Les crises économique et financière, alimentaire et énergétique faisaient partie des questions nouvelles qui se sont récemment fait jour dans le domaine du développement durable. La liste des défis majeurs comprenait aussi le changement climatique, la biodiversité, la désertification, la rareté de l'eau, la fréquence accrue des catastrophes naturelles et la capacité de préparation aux catastrophes ainsi que de relèvement après une crise. Bien que bénéfique pour la croissance et la lutte contre la pauvreté, la mondialisation n'en a pas moins accentué l'instabilité économique. Ces crises et ces difficultés avaient une incidence sur le niveau de vie, la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et la santé des populations des pays en développement, en particulier des plus vulnérables.

34. Dans les limites de son cadre thématique convenu, la Conférence devait se pencher sur les nouvelles questions pertinentes qui sont apparues, l'objectif étant notamment d'accroître la capacité d'adaptation aux niveaux national et international, d'épauler les actions menées face aux effets négatifs des crises et, si possible, d'empêcher que des crises semblables ne se reproduisent à l'avenir.

35. Nombre des problèmes de développement durable n'étaient pas nécessairement nouveaux mais, survenant en même temps qu'une variété de crises mondiales, ils ont amoindri la capacité qu'avaient les pays en développement d'y répondre de manière efficace. D'où la nécessité d'agir immédiatement et collectivement pour réussir le développement durable.

36. Certaines délégations ont avancé que la répétition des crises remettait en cause le modèle de développement mondial en cours. Pour plusieurs d'entre elles, il fallait établir des indicateurs de bien-être qui vont au-delà du produit intérieur brut. D'autres se sont prononcées pour un examen de l'évolution des marchés au cours des 20 dernières années, faisant observer qu'ils n'étaient peut-être pas adaptés pour répartir des ressources naturelles qui se raréfient, protéger l'environnement et promouvoir le développement social. De l'avis d'une délégation, les crises écologiques auxquelles nous faisons face actuellement étaient la conséquence de notre habitude de traiter la Terre comme une chose et non pas comme un domicile, et du fait que nous n'avons pas su reconnaître que nous, les humains, faisons partie du système terrestre.

37. La crise alimentaire mondiale n'avait pas encore été surmontée et la faim, la malnutrition et l'insécurité alimentaire restaient un grand défi à relever pour assurer le développement durable.

38. La santé publique et la prévention des maladies transmissibles étaient un autre domaine important où s'exerçaient l'action nationale et la coopération internationale.

39. La croissance économique durable nécessitait d'investir dans l'éducation des enfants et des adultes, ce qui peut contribuer à faire vivre une économie verte. Il convient d'offrir à tous des systèmes d'éducation et de formation efficaces à tous les niveaux en vue d'améliorer les possibilités de carrière dans les sciences, la technologie et l'ingénierie.

40. L'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets faisaient intervenir de nouvelles questions, de nouvelles techniques et de nouveaux domaines de coopération internationale. De nouveaux partenariats pour le transfert de technologie avaient été proposés, avec pour objectif parallèle de faciliter le passage à une économie à faible émission de carbone.

41. Les nombreuses catastrophes naturelles qui se sont récemment produites avaient montré combien il importait de s'y préparer et d'intensifier la coopération internationale pour y répondre. Les nouvelles technologies de l'information et des communications pouvaient favoriser la prise de décisions en toute connaissance de cause et la solution de problèmes en temps réel, y compris en période de crise.

42. Les pertes que ne cessaient de subir la biodiversité mondiale et la diversité culturelle continuaient de compromettre les perspectives de développement durable. De nombreuses ressources sont menacées d'épuisement, en particulier les stocks de poissons. L'actuelle marée noire dans le Golfe du Mexique mettait en lumière la vulnérabilité aux catastrophes écologiques de tous les pays quels qu'ils soient, développés comme en développement.

43. Les délégations ont estimé que les déséquilibres constatés dans la gouvernance économique internationale devraient aussi être abordés lors de la Conférence au lieu d'être limités au Groupe des Vingt (G-20), faisant valoir qu'il faudrait s'attacher à

accroître la compétitivité non seulement dans les pays développés mais également dans les pays en développement.

44. Parmi les problèmes qui se sont fait jour, la migration internationale a été citée comme une cause de la faiblesse du développement des capacités scientifiques et technologiques des pays en développement. Le savoir-faire et les perspectives propres à un pays en développement devraient être pris en compte dans les évaluations scientifiques et techniques, en vue de renforcer les liens entre la science, l'éducation et la politique suivie.

45. Relever avec efficacité les nouveaux défis exigeait l'engagement de toutes les parties prenantes, y compris des femmes et des jeunes.

46. Il convenait de s'intéresser à de nouvelles formes de collaboration ou à des mécanismes internationaux susceptibles d'amener les pays développés à mieux respecter le principe de responsabilité et à honorer leurs engagements, les pays en développement nécessitant pour leur part des politiques de facilitation plus efficaces et un appui au renforcement de leur action en matière de développement durable.

47. Selon de nombreuses délégations, la Conférence devrait définir des méthodes permettant au système des Nations Unies de mieux appuyer le renforcement des capacités pour la mise en œuvre des plans et stratégies de développement durable des pays en développement.

48. Des délégations ont fait état de la nécessité d'étudier des mécanismes de financement innovants, alors que d'autres ont mis en avant le besoin d'évaluer le potentiel de mobilisation des ressources de toute source ou de tout mécanisme de financement international innovant.

49. Il a été proposé de créer pour les pays en développement un plan de relance prévoyant de nouveaux financements complémentaires, le transfert de technologie et un assouplissement des droits de propriété intellectuelle.

50. L'accès à l'eau potable et à l'assainissement, tout comme l'approvisionnement en eau en général, demeurait aussi un problème crucial de développement durable. Diverses initiatives étaient menées pour protéger les ressources en eau douce qui se font de plus en plus rares, notamment en améliorant la gestion des ressources en eau et en luttant contre la pollution aquatique, mais un renforcement de l'action dans ce domaine était impératif. À cet égard, il faut noter l'importance de l'examen à mi-parcours des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie » (2005-2015).

51. La création d'emplois verts a été mentionnée comme important élément de réponse à la crise économique mondiale actuelle et il a été souligné qu'il fallait, pour passer à l'économie verte, examiner convenablement les questions de main-d'œuvre, y compris le recyclage des travailleurs.

52. Tout en reconnaissant qu'il est important de se pencher sur les nouveaux défis qui viennent d'être évoqués, certaines délégations ont relevé qu'ils pouvaient être traités dans le cadre du thème général de l'économie verte et des institutions pour un développement durable. En conséquence, il a été convenu que le programme de la Conférence n'avait pas besoin d'être élargi.

L'économie verte dans le cadre du développement durable et de la lutte contre la pauvreté

Définitions et interprétations

53. Il n'existait pas de large consensus sur la signification à donner à l'économie verte. Dans la Déclaration de Nusa Dua, le Conseil d'administration du PNUE a reconnu la nécessité d'une définition plus précise de l'expression « économie verte ». Il est néanmoins admis que l'économie verte devait s'entendre dans le contexte du développement durable et être conforme aux principes de Rio. Il n'était pas nécessaire de redéfinir la notion de développement durable, et l'économie verte ne saurait se substituer à ce dernier. Selon une définition, l'économie verte pouvait se concevoir comme un moyen de réaliser les objectifs du développement durable, qui dans l'ensemble n'avaient à ce stade été atteints nulle part. Selon une autre définition, elle offrait une voie vers le développement durable, ou diverses voies, de nombreuses délégations ayant souligné qu'il n'y avait pas de formule unique mais que les chemins de l'économie ou de la croissance verte pouvaient être multiples, en fonction des circonstances nationales.

54. Plusieurs délégations ont noté que l'économie verte pouvait engendrer de nouvelles perspectives de croissance économique en encourageant une utilisation plus efficace des ressources naturelles et de l'énergie, et en favorisant l'apparition de nouvelles technologies d'exploitation des énergies propres et de production moins polluante. Il faudra mettre en place des cadres de décision nationaux adaptés pour faciliter la transition vers l'économie verte, promouvoir des modes de consommation et de production durables et rapprocher plus étroitement l'activité économique de la capacité de charge des écosystèmes.

55. La notion d'économie verte devait être suffisamment large et souple pour convenir et s'adapter aux besoins de pays se situant à différents niveaux de développement, et dont les capacités et les priorités nationales ne sont pas comparables. Comme l'a déclaré une délégation, construire une économie verte, c'est faire des choix qui projettent davantage vers l'avenir, quelle que soit l'économie du pays concerné. Loin d'être un carcan, le cadre pour une économie verte devrait servir de guide et d'appui aux initiatives et aux politiques nationales. Nombre de politiques et de mesures déjà mises en œuvre aux niveaux national et local s'inscrivaient dans une ligne d'action s'apparentant à la construction d'une économie verte. Des autorités locales ont cité le large éventail de politiques et de mesures innovantes en matière d'économie verte mises en place au niveau municipal, telles que la prise en compte des économies d'énergie dans l'établissement des budgets. Un cadre pour une économie verte pourrait aider les gouvernements à adopter une vision plus globale des politiques économiques favorisant le développement durable. Il pourrait donc leur être utile dans ces conditions.

56. Des délégations ont émis des réserves à propos d'une interprétation particulière de la notion d'économie verte qui assimilait celle-ci à une « marchandisation » de la nature et des ressources naturelles. On a estimé que la non-réglementation des marchés avait contribué à la dégradation de l'environnement et que, par conséquent, l'apport de ces marchés à la recherche d'une solution était discutable.

57. Un autre avis a été émis, selon lequel la mise en valeur des écosystèmes et de leurs ressources, loin d'ouvrir la voie à leur exploitation, était plutôt un moyen de faire prendre conscience aux êtres humains du prix total à payer pour la destruction de la nature et de l'ensemble des avantages liés à la protection des ressources naturelles pour les générations présentes et futures.

58. Certaines délégations ont parlé de croissance verte, d'autres d'économie verte, sans qu'aucune distinction claire ne soit faite entre les deux.

Économie verte, lutte contre la pauvreté et développement social

59. Des inquiétudes se sont manifestées au sujet du contenu social donné à la notion d'économie verte qui, selon certaines délégations, semblait se concentrer sur l'interface économie-environnement sans tenir compte explicitement du volet social du développement durable.

60. Plusieurs délégations ont évoqué la façon dont la transition vers une économie verte pourrait créer des emplois décents et ont insisté sur le rôle important que joueront, dans l'action entreprise pour réaliser ce potentiel, l'éducation et la formation qualifiante de la main-d'œuvre. On a fait valoir que la croissance verte faisait généralement appel à une plus forte intensité de main d'œuvre que la croissance « brune » et devrait donc entraîner des créations nettes d'emploi. D'autres délégations ont évoqué les travaux de l'Organisation internationale du Travail et du PNUE sur les emplois verts, grâce auxquels étaient recensées les possibilités d'emploi liées aux politiques et mesures en matière d'économie verte. Un intervenant a fait état du nombre d'emplois créés dans divers secteurs « verts » de différents pays. Pour autant, les inquiétudes persistaient en ce qui concerne les éventuelles pertes d'emplois dans certains secteurs au cours de la période de transition vers une économie verte, et l'on a souligné la nécessité de prévoir des coûts liés à l'adaptation des travailleurs et des autres personnes concernées, notamment en investissant dans le recyclage et la protection sociale.

61. Des délégations ont souligné que dans la mesure où l'économie verte impliquait la gestion et l'utilisation durables des ressources naturelles, elle était essentielle pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier celui de l'élimination de la pauvreté, car les pauvres dépendaient énormément des ressources naturelles pour assurer leurs moyens de subsistance. Certaines délégations ont insisté sur le fait que dans leur contexte national, il était nécessaire qu'une économie verte réponde au besoin de créer des moyens de subsistance durables, notamment pour les pauvres en zone rurale. D'autres ont fait ressortir le rôle des petites et des moyennes entreprises, particulièrement dans le domaine de la création d'emplois et de l'innovation.

62. Les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés ont en particulier exprimé leur attente de voir l'économie verte prendre en compte leurs préoccupations quant à l'importance qu'ils attachent à la lutte contre la pauvreté, la réduction des vulnérabilités et le renforcement des capacités de résistance. Certains ont souligné le fait que l'économie verte était la seule voie à suivre pour lutter contre le changement climatique et ses conséquences.

L'économie verte dans le contexte international

63. L'action en faveur de l'économie verte reposait sur un environnement politique et institutionnel international porteur. Le commerce international était essentiel au développement durable, a-t-on souligné. L'appui international à la transition vers une économie verte ne devrait pas déboucher sur l'institution de conditions, de paramètres ou de normes de nature à engendrer des restrictions injustifiées ou unilatérales dans les domaines du commerce, du financement, de l'aide publique au développement ou d'autres formes d'assistance internationale. Le système commercial multilatéral devrait favoriser une plus grande liberté des échanges de techniques et de produits respectueux de l'environnement, améliorer l'accès des marchés pour les pays en développement et stimuler les transferts de technologie, des pays développés vers les pays en développement. On a mentionné le rôle des mécanismes de financement innovants dans la transition vers une économie verte, notamment d'un fonds d'affectation mondial pour l'économie verte.

64. Les initiatives internationales en matière d'économie verte ne doivent pas restreindre les droits souverains des pays sur leurs ressources naturelles, comme l'indique le principe 2 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, et tout protectionnisme vert doit être évité.

65. Toutes les délégations ont souligné la nécessité de réaffirmer l'importance du développement durable et des principes de Rio, ainsi que des autres résultats obtenus depuis Rio en matière de développement durable.

66. Les délégations et les grands groupes ont fait une série de propositions concernant les résultats pouvant être obtenus lors de la Conférence sur la question de l'économie verte.

67. La Conférence devrait se garder d'un débat théorique sur l'économie verte. Plusieurs appels ont été lancés en faveur d'actions concrètes, de politiques et de mesures à l'appui de la réalisation des programmes de Rio et de Johannesburg ainsi que des objectifs du Millénaire pour le développement. Certaines délégations ont indiqué que pourrait être retenue, comme critère d'évaluation des politiques proposées en matière d'économie verte, l'incidence positive qu'elles ont sur la réalisation des objectifs du Millénaire.

68. Certaines délégations ont proposé que la Conférence s'efforce d'adopter un ensemble de principes de nature à guider la transition vers une économie verte, établir une feuille de route pour cette transition et élaborer une série d'outils bien garnie dont pourraient se servir des pays à différents niveaux de développement, aux circonstances nationales variables, pour s'orienter sur la voie d'une économie verte et d'une croissance verte.

69. D'autres délégations ont estimé que la Conférence ne devait pas se contenter de parvenir à un accord sur les principes mais faire porter ses efforts sur leur mise en œuvre concrète, ce qui implique que l'on examine les moyens de cette mise en œuvre, y compris le commerce, le transfert de technologie, le renforcement des capacités et les ressources financières.

70. Certaines délégations ont souhaité voir la Conférence parvenir à un consensus sur une nouvelle donne écologique mondiale, indiquant clairement les investissements – à la fois publics et privés – dont les pays en développement ont besoin pour réussir leur transition vers une économie verte ainsi que les mesures

nécessaires pour appuyer et stimuler ces investissements, qui seraient réalisés à l'initiative des pays en développement. Dans le même ordre d'idées, une proposition a été présentée en faveur d'un « plan de relance vert » pour les pays en développement.

71. Plusieurs pays ont fait ressortir le lien entre une économie verte et des modes de consommation et de production durables. Certains ont estimé que la Conférence pourrait envisager l'adoption d'un cadre décennal de programmes sur les modes de consommation et de production durables, lequel devait être négocié à la dix-neuvième session de la Commission du développement durable.

72. Plusieurs délégations ont demandé que le Département des affaires économiques et sociales, le PNUE et d'autres organisations concernées coopèrent à l'élaboration d'une étude devant être disponible pour la deuxième réunion du Comité préparatoire et présentant une évaluation des avantages, des difficultés et des risques liés à la transition vers une économie verte. On a proposé qu'une telle étude soit effectuée avec le concours d'un groupe de scientifiques issus de pays développés et de pays en développement. L'étude devrait notamment porter sur les questions suivantes :

- a) Les incidences de la transition vers une économie verte sur la politique macroéconomique;
- b) La perte potentielle de compétitivité de certaines industries, source d'avantages comparatifs pour certains pays;
- c) Le risque d'un « protectionnisme vert » et la légitimation de certaines subventions écologiques susceptibles de fausser le commerce;
- d) L'apport potentiel d'une économie verte à la lutte contre la pauvreté grâce à la création de moyens de subsistance durables.

Certaines délégations ont proposé que l'on recense, dans le cadre de cette étude, les expériences en cours et les bonnes pratiques concernant les politiques et les mesures adoptées dans différents pays en matière d'économie verte. On a aussi souligné que dans cette tâche comme dans d'autres, le secrétariat devrait tirer parti de la somme importante de travaux existants au sein du système des Nations Unies et éviter les doubles emplois.

73. Certaines délégations ont demandé au secrétariat de rassembler, en vue de la deuxième session du Comité préparatoire, une documentation qui apporterait un éclairage supplémentaire sur la gamme des possibilités d'action et des combinaisons de mesures à la disposition des pays qui s'engagent sur la voie d'une économie verte. Les sept domaines visés, dont la liste figure dans le rapport du Secrétaire général, sont les suivants :

- a) Internalisation des externalités dans les prix pour refléter les coûts environnementaux et sociaux réels;
- b) Politiques de passation des marchés publics durables;
- c) Réformes fiscales écologiques;
- d) Investissement public dans l'infrastructure durable – notamment les transports publics, les énergies renouvelables et la modernisation des infrastructures

et des édifices existants pour améliorer l'efficacité énergétique – et dans le capital naturel pour restaurer, entretenir et si possible développer le stock de capital naturel;

e) Soutien des pouvoirs publics à l'innovation écologique et à la recherche-développement dans le domaine des écotechnologies;

f) Investissement stratégique et politiques de développement pour jeter les bases d'une croissance économique favorisant l'intégration sociale et respectant l'environnement;

g) Politiques sociales permettant de concilier les objectifs sociaux et les politiques actuelles ou proposées en matière d'économie verte.

74. Les délégations ont demandé au système des Nations Unies de fournir au secrétariat de la Conférence du personnel détaché de divers organismes (PNUE et autres) et ont demandé instamment au secrétariat de collaborer avec les institutions financières et commerciales internationales aux préparatifs de la Conférence.

75. Une délégation a annoncé la création du Global Green Growth Institute, qui se consacrerait à l'élaboration de modèles de croissance verte adaptés à un pays donné, et elle a fait savoir que cet institut attendait avec intérêt de collaborer avec les organismes des Nations Unies à la réalisation d'analyses relatives à l'évaluation des politiques en matière d'économie verte et de croissance verte, en particulier dans les pays en développement.

Cadre institutionnel du développement durable

76. La mise en place d'un véritable cadre institutionnel de développement durable était jugée cruciale pour garantir la pleine application d'Action 21, tout comme l'était la suite donnée aux textes issus du Sommet mondial pour le développement social pour relever les nouveaux défis du développement durable. Le rôle important du développement durable dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement a été également souligné.

77. Les délégations ont donc estimé que la Conférence de 2012 devrait faire en sorte que, au prix d'un engagement politique renouvelé et d'un redoublement des efforts, les institutions chargées de la mise en œuvre du programme relatif au développement durable au sein du système des Nations Unies gagnent en organisation rationnelle et en efficacité grâce à de meilleures synergies et à l'affectation de ressources adéquates.

78. Pour de nombreuses délégations, le fait que ce programme ait connu peu d'avancées s'explique par le caractère diffus et fragmenté de la structure actuelle du développement durable, qui a provoqué une répétition des doubles emplois et une mauvaise coordination.

79. La meilleure façon d'améliorer l'organisation rationnelle et l'efficacité de la structure du développement durable au sein du système des Nations Unies a donné lieu à des avis divergents. D'un côté, on a jugé souhaitable la mise en valeur de la dimension écologique du développement durable. De l'autre, on a insisté sur l'importance de l'équilibre à préserver entre les trois volets. La nécessité d'une plus grande convergence entre les volets écologique, social et économique a été soulignée.

80. On s'est globalement accordé sur le besoin de voir l'ONU exercer une autorité plus marquée et offrir un cadre plus cohérent à la fois dans la formulation des politiques et dans la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement.

81. À cet égard, de nombreux intervenants ont affirmé que la Commission du développement durable était l'organe intergouvernemental de haut niveau chargé du développement durable et la principale instance pour examiner les questions relatives aux trois dimensions du sujet. Les délégations ont cependant souligné la nécessité de renforcer son rôle et son efficacité, en particulier en tant qu'instance de dialogue et de conseil en matière de politiques.

82. Les délégations ont réitéré que la Commission devrait être plus orientée vers l'avenir et vers l'action. Le renforcement de son rôle devrait donc porter sur la responsabilité qui lui incombe non seulement d'examiner et de suivre les progrès de l'application d'Action 21 mais aussi de veiller à la cohérence de la mise en œuvre des objectifs du développement en favorisant les initiatives et les partenariats à cette fin.

83. De nombreuses délégations ont recommandé une évaluation du rôle et des méthodes de travail de la Commission en vue de rendre cette dernière plus interactive et d'étudier la mise en place d'un cadre plus dynamique permettant de répondre aux besoins futurs tout en respectant son programme de travail pluriannuel. Les débats à venir sur le cadre institutionnel du développement durable devraient s'inspirer du chapitre XI du Plan de mise en œuvre de Johannesburg^a.

84. Plusieurs délégations ont demandé à la Commission de favoriser une meilleure coordination interorganisations, ce qui en échange assurerait un meilleur partage de l'information et une plus grande coopération entre tous les organismes des Nations Unies dans le cadre du développement durable. D'autres ont insisté sur le besoin de prêter une plus grande attention à la prise en compte des décisions de la Commission dans les programmes des autres organes des Nations Unies. Les délégations et les grands groupes ont également souligné le rôle important que joue la Commission en favorisant une participation significative de la société civile par le biais de son programme relatif aux grands groupes, ainsi que la contribution précieuse qu'elle apporte à sa mise en œuvre en encourageant les partenariats multipartites.

85. Estimant que les organismes des Nations Unies n'étaient pas les seuls acteurs dans l'architecture institutionnelle mondiale du développement durable, des délégations ont souhaité que l'on fasse davantage appel aux institutions dans la recherche d'une plus grande cohérence systémique du programme relatif au développement durable. Certaines ont jugé souhaitable de créer une structure fédératrice en la matière, tout en accordant l'attention qu'ils méritent aux rôles et aux fonctions qui pourraient être ceux de la Commission du développement durable, du Conseil économique et social et du PNUE, et en tenant compte du besoin de rationaliser le travail effectué dans le cadre des accords multilatéraux relatifs à l'environnement. Des délégations se sont vivement prononcées pour de meilleures synergies entre ces accords, relevant à ce propos que le résultat positif de la tenue

^a *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.1 et rectificatif), chap. I, résolution 2, annexe.

simultanée des sessions extraordinaires des conférences des parties aux Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, en particulier en ce qui concerne les produits chimiques et les déchets, était un pas important dans cette direction.

86. Les délégations ont fait ressortir la nécessité de s'attaquer aux difficultés que présentait la complexité institutionnelle actuelle du cadre écologique. Elles se sont particulièrement montrées soucieuses du renforcement de la gestion internationale de l'environnement dans le contexte du cadre institutionnel du développement durable. On a constaté que le système actuel de gestion internationale de l'environnement était incohérent, fragmenté, dénué de synergies, inefficace et inopérant, ce qui s'était traduit par des procédures faisant double emploi et, pour les pays en développement en particulier, par de lourdes tâches liées à l'organisation de réunions et l'établissement de rapports.

87. Il existait donc de solides arguments en faveur d'une rationalisation du cadre institutionnel international en matière d'environnement. À ce propos, de nombreuses délégations ont affirmé que le processus consultatif sur la réforme de la gestion internationale de l'environnement, lancé par le Conseil d'administration du PNUE à sa onzième session extraordinaire, avait considérablement contribué au débat sur la gestion du développement durable dans le cadre de la Conférence. Les intervenants ont dit s'intéresser au résultat de la prochaine vingt-sixième session du Conseil d'administration du PNUE, au cours de laquelle le Conseil devrait se pencher sur l'amélioration des synergies entre les institutions internationales chargées de l'environnement, y compris les accords multilatéraux en la matière.

88. Certains se sont prononcés pour des réformes par étapes de la gestion, d'autres pour des projets de réforme plus radicaux et plus ambitieux. Le processus de réforme de la gestion internationale de l'environnement, dont l'aboutissement dépend d'une forte volonté politique, a suscité un vif intérêt. On a aussi souligné l'importance d'une plus grande participation du public à ce processus.

89. Pour nombreuses délégations, l'aide fournie aux pays en développement pour leur permettre de concrétiser leurs engagements en matière d'environnement et d'appliquer les accords multilatéraux sur l'environnement était un objectif majeur du renforcement de la gestion internationale de l'environnement; cette assistance exigeait le renforcement des capacités, des ressources financières, le transfert de technologie, l'échange d'informations ainsi que des mécanismes d'évaluation et de contrôle plus efficaces.

90. Certaines délégations ont également souligné qu'il fallait rationaliser la prise de décisions dans le domaine du développement durable et appliquer des mesures aux niveaux national et local selon le principe de subsidiarité.

91. De nombreuses délégations ont mis l'accent sur la nécessité de renforcer les capacités scientifiques et techniques, d'appuyer l'élaboration et le renforcement des institutions locales et nationales dans le cadre du développement durable, de soutenir l'élaboration de stratégies nationales en matière de développement durable et d'accroître les financements, en particulier dans les pays en développement. On a également insisté sur les besoins des très pauvres et des personnes vulnérables.

92. Les intervenants ont également appelé l'attention sur l'importance que revêtait l'intégration, au processus de la Conférence, des cadres institutionnels du développement durable au niveau national. On a notamment proposé de créer des conseils nationaux multipartites sur le développement durable et de les intégrer dans

les processus nationaux de prise de décisions, et de mettre sur pied des institutions spéciales pour promouvoir une approche intégrée du développement durable.

93. Les délégations ont souligné la nécessité de mettre en place un cadre institutionnel du développement durable qui soit plus solide et doté de lignes d'action mieux définies et qui mette davantage l'accent sur la mise en œuvre. Afin de favoriser une meilleure convergence et une plus grande cohérence des activités du système des Nations Unies en matière de développement durable, elles ont proposé que l'on étudie et que l'on applique les synergies dont on dispose à l'intérieur des cadres existants, tels que la stratégie des Nations Unies en faveur de la cohérence du système, « Unis dans l'action », pour améliorer la coordination et rendre la mise en œuvre plus efficace. Les délégations ont indiqué qu'il fallait dégager des fonds suffisants en appui au cadre institutionnel international en matière d'environnement durable et proposé qu'on étudie le rôle que pourrait jouer à cet égard le Fonds pour l'environnement mondial.

Annexe II

Rapport des facilitateurs sur les travaux du groupe de contact 1 concernant l'examen du processus préparatoire, notamment les questions d'organisation et de procédure, en vue de la tenue de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable en 2012

1. Le groupe de contact sur le processus préparatoire en vue de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable a examiné les questions de procédure en instance concernant le processus préparatoire, conformément à la résolution 64/236 de l'Assemblée générale, et émis un certain nombre de recommandations.

2. Le groupe de contact :

a) S'est prononcé pour une amélioration de la planification et de la coordination, et a demandé au Bureau, avec l'appui du secrétariat, d'établir un calendrier des réunions relatives à la préparation de la Conférence. Ce calendrier devrait indiquer en quoi ces réunions contribueraient au processus préparatoire;

b) A demandé instamment aux États Membres, aux organismes compétents des Nations Unies, dont les secrétariats de la Convention sur la diversité biologique^b, de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique^c, de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques^d et d'autres accords multilatéraux sur l'environnement, de contribuer au processus préparatoire, et a invité les institutions financières internationales, les banques régionales de développement et autres organisations internationales et régionales à faire de même, en fournissant une collaboration technique, s'il y a lieu, au rapport du Secrétaire général sur les objectifs et les thèmes de la Conférence. À cette fin, le secrétariat devrait élaborer des directives concernant la fourniture de ces contributions, pour laquelle la date limite est fixée au 31 octobre 2010, et à huit semaines avant la tenue des réunions intersessions entre la deuxième et la troisième session du Comité préparatoire;

c) A invité les organes directeurs des organismes compétents des Nations Unies à transmettre, s'il y a lieu, les résultats de leurs réunions en rapport avec l'objectif et les thèmes de la Conférence^e;

d) A sollicité la participation et la contribution, à toutes les étapes du processus préparatoire, de tous les grands groupes indiqués dans l'Action 21^f et sur lesquels de plus amples détails sont donnés dans le Plan de mise en œuvre de

^b Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1760, n° 30619.

^c Ibid., vol. 1954, n° 33480.

^d Ibid., vol. 1771, n° 30822.

^e Cela ne signifie pas que les organes directeurs de ces organismes sont invités à convoquer des réunions supplémentaires hors du cadre de leur programme de travail ordinaire.

^f *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatifs), résolution 1, annexe II.

Johannesburg^g et dans les décisions prises à la onzième session de la Commission du développement durable. Les États sont invités à financer la contribution et la participation des grands groupes des pays en développement à toutes les étapes du processus préparatoire et à la Conférence elle-même;

e) A demandé au secrétariat de rechercher des informations, des avis et des contributions, notamment au moyen d'un questionnaire, auprès des États Membres, des organismes des Nations Unies, des institutions financières internationales, des grands groupes et des autres parties prenantes en ce qui concerne leurs expériences, y compris les critères d'évaluation des résultats, les difficultés et les risques relatifs à l'objectif et aux thèmes de la Conférence. Les contributions devront être présentées au plus tard le 31 octobre 2010;

f) A demandé au secrétariat de rédiger, sous l'autorité du Bureau, une synthèse des informations et des contributions recueillies conformément au paragraphe 5 ci-dessus;

g) A demandé au secrétariat de continuer à utiliser le puissant outil que constitue le site Web des Nations Unies sur le développement durable pour rassembler et partager des informations, et à tirer parti des expériences acquises grâce à ce site;

h) A demandé au secrétariat et aux organismes compétents des Nations Unies, en consultation avec le Bureau, de convoquer entre les sessions, dans les limites des ressources disponibles, des réunions informelles ouvertes à tous d'une durée totale ne dépassant pas six jours, dont une réunion de deux jours qui se tiendra entre la publication de la synthèse demandée ci-dessus et la deuxième session du Comité préparatoire, et deux réunions de deux jours entre la deuxième et la troisième session du Comité, la dernière réunion intersessions ayant lieu au plus tard huit semaines avant sa troisième session. L'objectif de ces réunions serait de tenir des débats ciblés et de fond susceptibles de faire progresser le thème de la Conférence.

^g *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.1 et rectificatif), chap. I. résolution 2, annexe.

Annexe III

Rapport des facilitateurs sur les travaux du groupe de contact 2 concernant le projet de règlement intérieur de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable en 2012

1. Le groupe de contact 2 s'est réuni quatre fois. À sa première réunion, il a dressé la liste des questions à traiter. À la deuxième, il a procédé à une lecture complète du projet de règlement intérieur, publié sous la cote A/CONF.216/PC/4. Plusieurs questions ont été soulevées en ce qui concerne l'état de la réflexion sur la participation de l'Union européenne et de la Palestine telle que mentionnée dans le document. Un représentant du Bureau des affaires juridiques a assisté à la troisième réunion du groupe de contact pour s'informer de ces questions. Il a pris note de certaines d'entre elles mais a indiqué aux coprésidents que pour obtenir une réponse définitive, toute question devait être soumise par écrit et transmise par le Comité préparatoire selon la procédure officielle. À la quatrième réunion, le Groupe des 77 et la Chine ont exprimé leurs inquiétudes à ce sujet et proposé d'inclure les questions suivantes dans le texte modifié : a) la validité et l'application actuelles du paragraphe a) de la décision 1995/201 du Conseil économique et social dans l'ensemble du document; et b) la question de savoir si le remplacement de « Communauté européenne » par « Union européenne » devait être officialisé par une décision du Conseil.

2. L'Union européenne a élevé des objections à l'inclusion de ces questions, se référant à la décision 1995/201 du Conseil économique et social et au document PRO/NV/Changement de dénomination – Union européenne, daté du 31 décembre 2009, et citant par ailleurs l'exemple de sa participation à la dix-huitième session de la Commission du développement durable.

3. Aucun accord n'est intervenu concernant la transmission du règlement intérieur modifié à la plénière. Bien que le groupe de contact ait procédé à une lecture du texte intégral, de nombreuses délégations ont fait valoir qu'il fallait consulter la capitale avant de pouvoir parvenir à un accord sur les modifications proposées du texte d'origine.

Annexe IV

Liste des documents dont est saisie la première session du Comité préparatoire

<i>Cote du document</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre ou description</i>
A/CONF.216/PC/1	2	Ordre du jour provisoire
A/CONF.216/PC/2	3	Progrès réalisés et lacunes restant à combler au niveau de la mise en œuvre des textes issus des grands sommets relatifs au développement durable, et analyse des thèmes de la Conférence
A/CONF.216/PC/3	4	Questions d'organisation et de procédure
A/CONF.216/PC/4	5	Projet de règlement intérieur provisoire de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable
A/CONF.216/PC/L.1	4	Projet de rapport sur la première session du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable
A/CONF.216/PC/ INF.1		Liste des participants

Annexe V

Manifestations parallèles

1. Au total, sept manifestations parallèles ont eu lieu en marge des séances officielles de la première session du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Elles ont été organisées par diverses parties prenantes, dont des organisations internationales, des gouvernements et des grands groupes.
2. Les manifestations parallèles ont donné lieu à des débats interactifs animés, portant essentiellement sur les principaux thèmes de la Conférence, à savoir l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté et le cadre institutionnel du développement durable.
3. On trouvera les principales indications, les programmes et les faits saillants des manifestations parallèles sur le site Web de la Division du développement durable du Département des affaires économiques et sociales à l'adresse suivante : http://un.org/esa/dsd/rio20/resources/perpcomm1_doc_other_UNCSD_rio_plus_20.shtml.

